



Commune de CHATEAU LANDON
NEWS LETTER N°14 JUILLET-AOÛT 2020

[photo wikipedia](#)

INSTALLATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Le jeudi 16 juillet 2020, l'installation du nouveau conseil communautaire a eu lieu et la composition est la suivante :

- Monsieur Jean-Jacques HYEST (Maire de la Madeleine-sur-Loing), Président
- Monsieur Jean-Michel CAPELLE (Adjoint au Maire de Souppes-sur-Loing), 1^{er} Vice-Président
- Madame Valérie LAGILLE (Maire de Château-Landon), 2^{ème} Vice-Présidente
- Monsieur Yves BOYER (Maire de Lorrez-le-Bocage), 3^{ème} Vice-Président
- Madame Rose-Marie LIONNET (Maire de Bougligny), 4^{ème} Vice-Présidente
- Madame Anne THIBAUT (Maire d'Arville), 5^{ème} Vice-Présidente

TRAVAUX

- Réfection du chemin blanc (chemin rural sur les hauteurs de la rue Cave Calot)
- Rebouchage des nids de poule
- Remplacement de certains panneaux de signalisation
- Marquage au sol rue André Gauquelin et à différents endroits (arrêts de bus, stop...)
- Travaux d'entretien d'été aux écoles

FÊTE NATIONALE DU 14 JUILLET :

Au vu du contexte actuel et de la difficulté de mettre en place le protocole sanitaire, la municipalité a décidé d'annuler les festivités du 14 juillet 2020.

REVISION PLU :

Dossier consultable en mairie jusqu'au vendredi 21 août 2020 inclus. Si vous souhaitez apporter des remarques, un registre est à votre disposition.

ALERTE SÉCHERESSE :

Pour faire face à une insuffisance des ressources en eau sur le bassin du Fusain, la Sous-Préfecture de Fontainebleau a publié un arrêté préfectoral n°2020/DDT/SEPR/163 le 20 juillet 2020 limitant l'usage de l'eau. Il est strictement interdit de prélever l'eau pour l'arrosage des jardins, espaces verts, lavage des voitures sous peine d'amende allant jusqu'à 3 000 € en cas de récidive.

VIDE-MAISONS :

Un vide-maison suit la législation de la vente au déballage. Vous devez donc, en tout premier lieu, déclarer par lettre recommandée votre vente au déballage à la mairie au minimum 15 jours avant la date prévue. Cette demande doit-être accompagnée d'une pièce d'identité (maximum 2 par an).

DÉMARCHAGES :

Le démarchage à domicile est une pratique courante, qui peut parfois prendre un caractère frauduleux et délictuel : escroquerie, faux agents, repérages en vue de commettre un cambriolage... Il est donc nécessaire d'être particulièrement vigilant. **Veillez, vous renseigner en mairie.**

SAUR :

La Saur applique les termes du contrat de concession de l'article 19.3 à savoir une facturation semestrielle avec une estimative exigible début juillet, et une réelle exigible début janvier 2021.

Une relève intermédiaire induirait un surcoût, répercuté ensuite sur le prix de l'eau.

De fait, en 2020, la facturation est donc la suivante :

Facture Mars 2020	Abonnement 1 ^{er} semestre 2020	
Facture Juillet 2020	Abonnement 2 ^{ème} semestre 2020	Estimation consommation = 50% consommation 2019
Facture Novembre 2020	Abonnement 1 ^{er} semestre 2021	Consommation selon relevé de septembre - estimation réglée sur facture de juillet

Afin d'équilibrer votre budget et d'éviter les relances, optez pour le prélèvement automatique.

Vous pourrez choisir la date d'échéance qui vous convient. Vous serez prélevés sur 10 mois et vous ne recevrez qu'une facture par an. En fonction de votre consommation annuelle, une régularisation sera effectuée en fin d'année.

Les prix de l'eau et de l'assainissement sont constitués de deux parts:

1. La part délégataire = Prix facturé par SUEZ/SAUR pour la fourniture du service
2. La part commune = Surtaxe destinée à financer les investissements et travaux réalisés par la commune (Réseau, regards, station d'épuration, château d'eau, station de pompage...)

Le prix moyen a augmenté de 2% entre 2019 et 2020. La baisse de prix consécutive à la procédure de délégation de service public engagée en 2019 par la commune a été compensée par une augmentation des redevances de la commune, qui lui permettra de favoriser les investissements nécessaires liés à l'eau et l'assainissement sur le réseau vieillissant.

Enfin, le tarif de la SAUR est 18% moins élevé que la société SUEZ (voir détail ci-dessous) :

Détail de la facture

Prix unitaire

Estimation pour 120m3 par an Consommation moyenne d'une famille

Eau potable	2019	2020
Abonnement annuel	48,34	48,34
dont part communale	0	3,34
dont part délégataire	48,34	45,00
Consommation (par m3)	1,6242	1,7248
dont part communale	0,3128	0,7780
dont part délégataire	1,3114	0,9468
Préservation de la ressource	0,04	0,04

	2019	2020
	48,34 €	48,34 €
	0	3,34
	48,34	45,00
	194,91 €	206,98 €
	37,54	93,36
	157,37	113,62
	4,80 €	4,80 €

Assainissement

Abonnement annuel	105,95	106
dont part communale	46,00	56,00
dont part délégataire	59,95	50,00
Consommation (par m3)	1,8153	1,8209
dont part communale	0,5575	0,7280
dont part délégataire	1,2578	1,0929

	105,95 €	106,00 €
	46,00	56,00
	59,95	50,00
	217,84 €	218,51 €
	66,9	87,36
	150,94	131,15

Organismes publics

Lutte contre la pollution AESN	0,38	0,38
Modernisation des réseaux de collecte AESN	0,185	0,185

	45,60 €	45,60 €
	22,20 €	22,20 €

TVA

TVA 5,5%	16,15 €	16,81 €
TVA 10%	34,60 €	34,67 €

Total annuel pour 120m3	690,39 €	703,91 €
--------------------------------	-----------------	-----------------

soit un prix moyen du m3 de **5,75 €** **5,87 €**
Abonnement inclus + 2%

OPÉRATION PASSEPORT TOURISTIQUE :

Des passeports touristiques disponibles à l'office du tourisme de la commune, vous permettront de découvrir différentes activités partenaires sur le territoire de la Seine-et-Marne. A chaque participation, la personne se verra accoler une vignette en guise de validation sur le passeport. A partir de 5 vignettes obtenues, un diplôme d'ambassadeur sera offert par l'office du Tourisme. Au bout de 10 activités validées, les participants obtiendront un tee-shirt d'ambassadeur et d'autres surprises.

Pour plus d'informations, contactez l'office du tourisme au 01.64.29.38.08

OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES :

En période de départ en vacances d'été, la gendarmerie rappelle l'opération tranquillité vacances afin de limiter les risques de cambriolages. Vous devez remplir le formulaire disponible en ligne, l'imprimer, puis vous rendre, muni du formulaire, à votre brigade de gendarmerie au moins deux jours avant votre départ.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R41033>

OPÉRATION « CoulePasTonÉté » :

Les voies navigables de France lancent avec le soutien du Ministère des Sports, la campagne de prévention « CoulePasTonÉté » sur les risques de noyade dans les rivières, canaux et fleuves.

En effet, chaque année, plus de 20% des noyades ont lieu en cours d'eau ou sur des plans d'eau et elles représentent 40% des noyades mortelles. Les jeunes de 14-25 ans sont les plus touchés. **Alors ne restons pas inactifs face à ces situations ! Ensemble, contribuons à changer les comportements !**



HORAIRES DU BUREAU DE POSTE DE CHATEAU-LANDON :

Le bureau de poste ne procédera pas aux mesures de fermeture estivale cette année. Les horaires d'ouverture sont :

- Le Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h30 à 17h00
- Le Mercredi et Samedi de 9h00 à 12h00

SERVICE URBANISME :

En raison des congés d'été, le service urbanisme de la mairie sera fermé du lundi 27 juillet au vendredi 14 août 2020. Les dossiers « déclaration préalable » et « permis de construire » seront à déposer à partir du lundi 17 août 2020.

MANIFESTATIONS SOUS RÉSERVES ET SELON LES CONSIGNES SANITAIRES EN APPLICATION

- Vendredi 21 août 2020 : course d'orientation à Château-Landon. Ouvert à tous. Informations sur <http://nationalesno2020.fr/>
- Vendredi 4 septembre 2020 : Cérémonies de remise des médailles du travail et des récompenses des maisons illuminées 2019 et maisons fleuries 2020
- Samedi 5 septembre 2020 : 10h30 cérémonie des nouveaux nés, 11h30 cérémonie des nouveaux arrivants
- Samedi 12 septembre 2020 de 14h00 à 16h00 : Forum des associations au gymnase
- Samedi 19 septembre 2020 : Fête de la musique reprogrammée
- Week-end du 19 et 20 septembre 2020 : Journées du patrimoine
- Dimanche 20 septembre 2020 : Brocante Comité des Fêtes (parking ancienne école Joubert)
- 3 octobre 2020 : Randonnée pédestre nocturne Vaincre la mucoviscidose
- Week-end du 3 et 4 octobre : Course sur prairie – moto club Gironville

Pour toujours plus d'infos, n'oubliez pas le site de la mairie : <http://chateau-landon.com/>

Pour obtenir les informations en direct, téléchargez l'application panneau pocket sur votre téléphone portable : <https://www.panneaupocket.com/>

Et le site de l'office du tourisme : tourisme.chateau-landon.com/

Une adresse mail est à votre disposition pour poser vos questions :

communication.chateaulandon@gmail.com

Citoyennement Vôtre !!!